

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE BAIL COMMERCIAL

Article L 145-10 du Code de Commerce

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF
ET LE DIX NEUF AVRIL —

A LA REQUETE DE :

La Société LE CLUB,
SARL à associé unique au capital de 2 000 €,
Ayant son siège social à CAUTERETS 65110 - 6 Place Georges Clémenceau,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES sous le
numéro 492 820 320
Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en
cette qualité audit siège

J'AI,

~~Hélène DOMENGÉ JUNCA - Marie ESTEFFE DAUGREILH~~
Huissiers de Justice Associés

près la S.C.P DOMENGÉ JUNCA - ESTEFFE DAUGREILH en
résidence à 40800 AIRE SUR L'ADOUR (LANDES), 3 Rue de Prat

DIT ET DECLARE A : Tél. : 05.58.71.82.46 - Fax : 05.58.71.56.34

Monsieur Guy DUCOS

Né le 3 Janvier 1942 à AIRE SUR L'ADOUR (40)

De nationalité française,

Domicilié à AIRE SUR L'ADOUR 40800 - 16 Rue René Mericam,

Où étant et parlant à :

Comme en annexe

Et à :

Madame Françoise DUCOS

Née PROCOT le 19 Décembre 1949 à PARIS (12^{ème})

De nationalité française,

Domiciliée à AIRE SUR L'ADOUR 40800- 16 Rue René Mericam,

Où étant et parlant à

Comme en annexe

Que suivant bail authentique au rapport de Maître Marc CAZEILS, Notaire associé membre de l'Office Notarial à LOURDES (65), Place Marcadal, en date à LOURDES du 23 Avril 2003, Monsieur et Madame Guy DECOS ont donné à bail, en renouvellement de baux précédents, à titre commercial, conformément aux dispositions du Décret N°53-960 du 30 Septembre 1953, aujourd'hui codifié sous les articles L 145-1 et suivants du Code de Commerce, à la SARL CHAPELOTTE, aux droits de laquelle se trouve la Société LE CLUB, requérante, des locaux à usage commercial dans un immeuble sis à CAUTERETS (65), 6 Place de la Mairie - aujourd'hui dénommée 6 Place Georges Clémenceau - comprenant :

- Le rez-de-chaussée,
- Et au premier étage : un appartement de quatre pièces, soit : trois chambres, cuisine, salle d'eau, WC.

Que ledit bail, conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, a commencé à courir le 30 Mai 1999 pour se terminer le 29 Mai 2008.

Que passé cette date, le bail s'est poursuivi par tacite prolongation.

Que par acte de Maître Pierre MAZOUÉ, Huissier de Justice à ARGELES-GAZOST (65) signifié par Maître Elise BOUSQUET, Huissier de Justice à GIGNAC (34), le 28 Mai 2010, la Société LE CLUB, requérante, a conformément aux dispositions de l'article L 145-10 du Code de Commerce, demandé le renouvellement dudit bail, pour une nouvelle durée de neuf années entières et consécutives à compter du 30 Mai 2010, aux mêmes charges et conditions que précédemment.

Qu'aux termes de deux Arrêts de la Cour d'Appel de PAU en date respectivement des 23 Mars 2012 et 10 Février 2014, il a été notamment dit et jugé que :

- Le bail commercial liant les parties s'est renouvelé à la date du 30 Mai 2010 pour une durée de neuf années,
- Le point de départ du loyer indexé doit être fixé au 1^{er} Juin 2010.

La Société LE CLUB entend par la présente notification, demander le renouvellement de son bail commercial pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du TRENTE MAI DEUX MILLE DIX NEUF (30 Mai 2019), conformément aux dispositions de l'article L 145-10 du Code de Commerce.

La Société LE CLUB demande que le renouvellement sollicité intervienne aux clauses et conditions du précédent bail, et conformément aux dispositions légales en vigueur.

D'autre part, pour satisfaire aux dispositions de l'article L 145-10 alinéa 3 du Code de Commerce, la Société LE CLUB entend rappeler à M. Guy DUCOS et à Madame Françoise DUCOS, les termes de l'article L 145-10 alinéa 4 du Code de Commerce, ci-après littéralement reproduits, savoir :

« Dans les trois mois de la notification de la demande en renouvellement, le bailleur doit, par acte extrajudiciaire, faire connaître au demandeur s'il refuse le renouvellement en précisant les motifs de ce refus. A défaut d'avoir fait connaître ses intentions dans ce délai, le bailleur est réputé avoir accepté le principe du renouvellement du bail précédent. »

**SOUS TOUTES RESERVES.
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT.**

SCP H. DOMENGE-JUNCA
M.ESTEFFE-DAUGREILH
Huissiers de Justice Associés
3 Rue de de Prat
40800 AIRE SUR L'ADOUR
Téléphone: 05 58 71 82 46
Fax: 05 58 71 56 34
www.huissiers40.com
scp.domenge-esteffe@orange.fr
CDC 40031 00001 0000318720J 14

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	92,24
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	99,91
TVA 20,00%	19,98
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	14,89
FRAIS POSTAUX	
.....	
DEBOURS.	
.....	
T.T.C.	134,78

Acte soumis à la taxe forfaitaire



MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

CONGE DEMANDE DE RENOUELEMENT DE BAIL COMMERCIAL (REMISE A PERSONNE)

L'An DEUX MILLE DIX NEUF le DIX NEUF AVRIL

A LA DEMANDE DE :

S.A.R.L. LE CLUB, dont le siège social est situé 6 Place Georges Clémenceau à CAUTERETS (65110), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

SIGNIFIE A

Monsieur DUCOS Guy
16 Rue René Méricam
40800 AIRE SUR L'ADOUR

Cet acte a été remis par Clerc assermenté dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, ainsi déclaré.

La copie du présent acte comporte 3 feuilles.

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Maître Marie ESTEFFE-DAUGREILH



SCP H. DOMENGE-JUNCA
M.ESTEFFE-DAUGREILH
Huissiers de Justice Associés
3 Rue de de Prat
40800 AIRE SUR L'ADOUR
Téléphone: 05 58 71 82 46
Fax: 05 58 71 56 34
www.huissiers40.com
scp.domenge-esteffe@orange.fr
CDC 40031 00001 0000318720J 14

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	92,24
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	99,91
TVA 20,00%	19,98
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	14,89
FRAIS POSTAUX	
DEBOURS	
T.T.C.	134,78

Acte soumis à la taxe forfaitaire



MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

CONGE DEMANDE DE RENOUELEMENT DE BAIL COMMERCIAL

(REMISE A PERSONNE)

L'An DEUX MILLE DIX NEUF le DIX NEUF AVRIL

A LA DEMANDE DE :

S.A.R.L. LE CLUB, dont le siège social est situé 6 Place Georges Clémenceau à CAUTERETS (65110), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

SIGNIFIE A

Madame DUCOS Françoise
16 Rue René Méricam
40800 AIRE SUR L'ADOUR

Cet acte a été remis par Clerc assermenté dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire,

J'ai rencontré ce dernier à qui j'ai remis copie de l'acte, PARLANT A SA PERSONNE, ainsi déclaré.

La copie du présent acte comporte 3 feuilles.

Visa de l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

Maître Marie ESTEFFE-DAUGREILH





3, Rue de Prat
40800 AIRE SUR L'ADOUR
TEL : 05.58.71.82.46
FAX : 05.58.71.56.34
scp.domenge-esteffe@orange.fr
 Paiement par CB à l'étude et sur
www.huissiers40.com

**S.A.R.L. LE CLUB**

6 Place Georges Clémenceau

65110 CAUTERETS

REFERENCE A RAPPELER :

Affaire : LE CLUB
c/ DUCOS Guy

Nos réfs : C004906/AD/

N° TVA
INTRACOM FR40302665682

Vos réfs :

V.N°TVA
INTRACOM

AIRE SUR L'ADOUR, le 23.04.2019

FACTURE N°6830

Date	Nature de l'opération	Hors taxe	T	T.V.A.	Débours	T.T.C.
19.04.2019	CONGE DEM.REN.B.CO	99,91	4	19,98	14,89	134,78

T	Taux T.V.A	Montant H.T.	Montant T.V.A.
0		14,89	
1	18,60		
2	20,60		
3	19,60		
4	20,00	99,91	19,98

TOTAL TTC	ACOMPTES DU DEFENDEUR	ACOMPTES DU DEMANDEUR	NET A PAYER
134,78			134,78

Dans l'attente de votre règlement.

Veuillez agréer Monsieur le Gérant, nos salutations distinguées.

Par souci de discrétion, il ne sera pas donné de renseignement sur l'état des dossiers par téléphone.

Membre d'une Association Agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret N° 302 665 682 00019 RCS MONT DE MARSAN

R.I.B : IBAN FR33 4003 1000 0100 0031 8720 J14 BIC CDCGFRPPXXX

Conformément à l'article 39 de la Loi Informatique et Libertés du 06 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser aux personnes habilitées de l'Etude.



Relevé d'Identité Bancaire

DIR DEPT FINANCES PUBLIQ LANDES
23 RUE A DULAMON BP 309
40011 MONT DE MARSAN CEDEX

Cadre réservé au destinataire du relevé

SCP HELENE DOMENGE ET
MARIE ESTEFFE-DAUGREILH
ACT PRINCIPALE CPT AFF ART 64
3 RUE DE PRAT
40800 AIRE SUR L ADOUR

Domiciliation : DEPARTEMENT NUMERAIR

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40031	00001	0000318720J	14

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)

FR33 4003 1000 0100 0031 8720 J14

Identifiant International de la banque (BIC)

CDCG FR PP

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreur ou retard d'imputation.

COPIE